



## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 28 avril 2016**

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 11  
Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Nombre de Conseillers qui  
assistent à la séance : 08

Le vingt-huit avril deux mille seize à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 21/04/2016.

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, BOUQUET Christian, BARBAUD Thierry, FRESNEDA Virginie, LELONG Annabelle, STROUPPE André  
Absents excusés : Corinne RABOUIN, Benoît REGINAUD, Pascale MARCHAND

**Secrétaire de séance** : Thierry BARBAUD

Monsieur le Maire évoque trois sujets qui ne figuraient pas à l'ordre du jour :

- Augmentation des heures de l'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- Remplacement urgent d'un agent contractuel pour ménage gîte salle et Mairie

Le Conseil à l'unanimité et vue l'urgence décide d'ajouter ces 2 dossiers à l'ordre du jour.

### **13 – AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps incomplet (15 heures hebdomadaires) pour une durée hebdomadaire de travail à temps complet de 35 heures pour nécessités de services :

- Remplacement suite au départ en retraite de la secrétaire de Mairie -

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

**DECIDE** ■ de porter, à compter du 01 Juillet 2016, de 15 heures

*(temps de travail initial)* à 35 heures *(temps de travail modifié)* le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

**PRECISE** ■ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

#### **14 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Vu le décret n°2002-60 du 14 septembre 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et définissant les modalités de paiement des heures pour travaux supplémentaires effectivement réalisées.

Vu le décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007

Considérant que les IHTS peuvent être versées aux fonctionnaires dès lors qu'ils exercent les fonctions ou appartiennent à des grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Considérant que conformément à l'article 2 du décret précité il appartient au conseil municipal de prendre une délibération fixant la liste des emplois qui en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

D'arrêter comme suit la liste des emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires :

- Filière administrative : Cadre d'emplois  
Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe

d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette IHTS aux agents titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles qui permettent aux fonctionnaires d'être éligibles aux heures supplémentaires.

#### **15- CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Vu la délibération en date du 01 Juin 2015 portant création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à durée déterminée de droit public commune de moins de 1000 habitants établi en application de l'article. 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le contrat de 5 heures hebdomadaires signé le 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour l'emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe,

Vu le courrier de l'agent en date du 26/04/2016 indiquant que ce contrat prendra fin le 31 Août 2016,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter un nouvel agent à compter du 01 septembre 2016 dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,



	EQPC	Tarif
Déclaration préalable	0.7	63 €
Certificat d'urbanisme B	0.4	36 €
Permis de construire	1	90 €
Permis d'aménager	1.2	108 €
Permis de démolir	0.8	72 €

EQPC : *Equivalent Permis de construire*

Vu la convention relative au service commun urbanisme approuvée par délibération n° 2015-025 du 1<sup>er</sup> juin 2015

Vu le projet de la nouvelle convention cadres relative au service commun Application du Droit des Sols présenté en version consolidée,

Considérant que la convention cadre relative au service commun Application du Droit des sols définit les modalités précises de refacturation du service rendu ainsi que le détail des missions exercées au bénéfice de la commune,

Il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention cadre relative au service commun Application du Droits des sols
- D'autoriser Monsieur BREUILLAUD Jacques en qualité de Maire membre de Châteauroux-métropole à signer ladite convention.

## **20 - VOTE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal après avoir procédé aux rectifications du budget voté lors de la séance du 31 Mars 2016 vote à l'unanimité le nouveau budget rectifié

□ qui s'équilibre à la somme de 790 452.38 € pour la section de fonctionnement et 712 837.36 € pour la section d'investissement.

## **21 – TRAVAUX rue de l'Observatoire et hameau de Vasson**

La commission communale des travaux donne compte rendu de sa réunion en date du 31/03/2016 suite à la consultation d'entreprises pour les travaux suivants :

- Travaux de voirie et réseaux rue de l'observatoire pour création de parking
- VRD village de Vasson
- Eclairage Public Village de Vasson

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

- Parking rue de l'observatoire :  
⇒ SARL LABAYE ARDENTES ..... HT 29 839.00 € TTC 35 806.80 €
- Vasson VRD :  
⇒ Entreprise CHARBONNIER  
NEUVY-St-SEPULCRE.....HT 17 380.00 € TTC 20 856.00 €
- Vasson – Eclairage public :  
⇒ CITEOS ..... HT 5 690.00 € TTC 6 828.00 €  
avec variante LED

Le Conseil Municipal après délibération retient à l'unanimité les entreprises sélectionnées par la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés de travaux.

## **22- VENTE DE CARTE DE PECHE Etang communal des Marnières**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie de recettes est instaurée pour la vente de cartes de pêche depuis le 14 Mai 1982 et de nouveaux régisseurs seront désignés par arrêté municipal après avis du Trésorier.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le tarif de vente des cartes de pêche :

Habitants de la commune de JEU-LES-BOIS :

- Carte à l'année .....40,00 €
- Carte à la journée ..... 5,00 €

Personnes « Extérieures » à la Commune :

- Carte à la journée ..... .6,00 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Divers devis concernant :*

- *Eclairage abri bus FONROCHE .....10 476.00 € TTC*
  - *Signalisation « Signalisation vendomoise » .....978.60 € TTC*
  - *Signalisation « Signalisation vendomoise ».... 4 231.44 € TTC*
- sont acceptés. Des subventions seront sollicitées.*

*3 coupes seront données à VAL 36 pour le tournoi de Pentecôte.*

*André STROUPPE sera le correspondant tempête auprès ERDF.*

*Le Conseil Municipal est informé :*

- *Du curage des lagunes par Châteauroux-métropole*
- *De la réunion organisée par l'Inspecteur de la Châtre au sujet de l'Ecole qui aura lieu avec les parents d'élèves le Lundi 09 MAI 2016*
- *De la réunion du Comité de gestion de la « Bouzanne » concernant la Délibération pour le recrutement d'un technicien rivière*

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques BREUILLAUD

Le secrétaire de séance  
Thierry BARBAUD

Les Membres du Conseil Municipal,